





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2023-458**

**Séance publique du**

**13 décembre 2023**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20231213- lmc1255202-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2023
Date de réception : vendredi 15 décembre 2023
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) - COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMMISSION RELATIF AU CHOIX DE MODE DE GESTION RÉSEAU CHAUFFAGE URBAIN**

Le 13 décembre 2023 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 07 décembre 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Elisabeth HUARD à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Madame Françoise TERME à Madame Fabienne VINCENTI.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Alain PARRA.

**Secrétaire :** Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.





Secrétariat Général  
Direction Assemblées et Vie  
Institutionnelle

**Nomenclature : 5.2**  
Fonctionnement des assemblées

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 DÉCEMBRE 2023

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Sophie JOISSAINS

**Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE**

**OBJET** : INFORMATION DU CONSEIL - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) - COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMMISSION RELATIF AU CHOIX DE MODE DE GESTION RÉSEAU CHAUFFAGE URBAIN- Information du Conseil

Mes Chers Collègues,

Il résulte des termes de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) que le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) présente au Conseil Municipal un état des travaux réalisés par la Commission.

Conformément à l'article précité, la Commission doit se réunir une fois par an pour examiner, notamment, les rapports d'activité des délégataires de service public ainsi que le rapport sur la qualité et le prix du service public d'eau potable et d'assainissement, un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière et le rapport établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

En plus de cette réunion annuelle, la Commission est consultée pour avis sur :

- tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L.1411-4 ;
- tout projet de création de régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
- tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne

se prononce dans les conditions prévues à l'article L.1414-2 ;

- tout projet de participation du service de l'eau et de l'assainissement à un programme de recherche et de développement avant la décision d'y engager le service.

Aussi, conformément à l'article L.1413-1 du CGCT précité, la CCSPL de la Ville d'Aix-en-Provence a étudié le rapport relatif au choix du mode de gestion du service public du réseau de chaleur urbain de la Ville d'Aix-en-Provence.

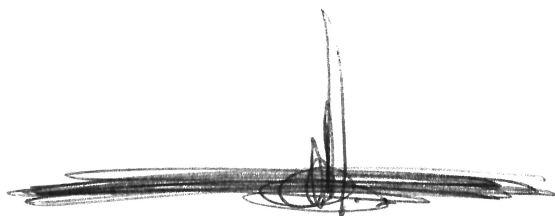
En conséquence, je vous prie, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de ce rapport relatif à l'étude de la CCSPL sur le choix du mode de gestion du service public du réseau de chaleur urbain de la Ville d'Aix-en-Provence.

DL.2023-458 - INFORMATION DU CONSEIL - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) - COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMMISSION RELATIF AU CHOIX DE MODE DE GESTION RÉSEAU CHAUFFAGE URBAIN- Information du Conseil

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé  
Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,  
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15 décembre 2023  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



**COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**  
**SALLE DU CONSEIL DES ADJOINTS**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 27 NOVEMBRE 2023**

**COMPOSITION DE LA COMMISSION:**

MEMBRES AVEC VOIX DELIBERATIVE :

**Président :**

Madame Sophie JOISSAINS, Maire de la Ville d'Aix en Provence ou  
son représentant Mme Dominique AUGÉY, Adjoint..... Présent

**Représentants du Conseil Municipal :**

- M. Jean-François DUBOST, Adjoint..... Présent  
- Mme Fabienne VINCENTI, Adjoint..... Présente  
- M. Sylvain DIJON, Adjoint..... Absent  
- Mme Solène TRIVIDIC, Conseiller municipal..... Excusée  
- Mme Laurence ANGELETTI, Conseiller Municipal ..... Présente  
- Mme Claudie HUBERT, Conseiller Municipal ..... Excusée

**Représentants des Associations :**

- Fédération des Comités d'Intérêts des Quartiers d'Aix-en-Provence..... Présent  
- Association Contribuables Associés ..... Présent  
- Aix Université Club (AUC) ..... Présent  
- Centre Permanent Initiatives pour l'Environnement d'Aix-en-Provence ..... Excusé  
- Association des Entreprises du Pôle d'Activités d'Aix-les-Milles ..... Présent  
- Association Aix en Commerce..... Excusé  
- Automobile Club d'Aix-en-Provence ..... Présent  
- Union Départementale des Associations Familiales des Bouches-du-Rhône..... Présent

PERSONNEL MUNICIPAL

- Direction des Assemblées  
- M. DEL PINO Thierry  
- M. CHENAUD Christophe  
- Mme CHASSAING Anne Louise  
- Mme CURIEN Christelle

## **I – ORDRE DU JOUR**

« Avis sur le choix de mode de gestion du service public du réseau de chaleur urbain »

## **II – DEROULEMENT DE LA SEANCE**

La séance est ouverte à 14H00 par Madame la Présidente, Dominique Augey, après vérification du quorum.

L'envoi des convocations et des documents a été dématérialisé.

### **EXAMEN DU RAPPORT**

La Direction déplacements et chauffage urbain présente un rapport sur le choix du mode de gestion du service public du réseau de chaleur urbain

Madame Dominique AUGEY rappelle l'obligation légale de saisir pour avis la CCSPL dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public du réseau de chaleur urbain qui arrivera à échéance en décembre 2024.

Si l'avis émis est favorable pour le renouvellement de la DSP, une procédure d'appel public à candidatures sera lancée et un cahier des charges établi dans ce cadre. Le candidat retenu après négociations sera proposé au Conseil Municipal.

Un rappel est fait sur l'historique de la DSP, contrat avec la Société GDF SUEZ (groupe ENGIE).

Plusieurs avenants au cours de ces dernières années :

- avenant n°1 : mise en place d'une société dédiée Aix-en-Provence Energie Environnement (APEE),
- avenant n° 2 : extension du périmètre – modification des tarifs,
- avenant n° 3 : modification des tarifs - indice du bois (qui n'existait pas auparavant),
- avenant n° 4 : extension sur Aix Nord et la Pauliane (alimentation de l'Hôpital d'Aix, de groupes scolaires,...),
- avenant n° 5 : avenant métropolitain,
- avenant n° 6 : travaux d'extension et de modernisation (aucuns travaux exécutés).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, avec la loi 3DS, la Ville récupère la compétence d'où l'avenant n° 7 du 09 juin 2023 de prolongation de la DSP au 31 décembre 2024.

Actuellement le réseau s'étend sur une distance de 25 kms et 143 abonnés, réseau qui pourrait atteindre selon le schéma Directeur 56 kms au total et 272 abonnés.

Après une hausse de tarif sur ces 3 dernières années, le prix de l'abonnement + consommation a baissé, la France ayant fait des réserves importantes d'où un tarif plus intéressant.

3 chaufferies existent et sont maillées pour alimenter 19 000 équivalents logements : la chaufferie d'Encagnane avec 3 chaudières gaz, 2 chaudière biomasse et 2 cogénérations, la chaufferie des Fenouillères avec 2 chaudières gaz et 1 cogénération, la chaufferie des Hauts de Provence avec 1 chaudière gaz.

Côté financier, l'investissement de la DSP sur ces 12 dernières années s'est élevé à 31 millions d'euros. Ce montant est élevé et reflète le dynamisme du développement sur son périmètre initial. Si le Schéma Directeur est mis en œuvre dans le futur contrat sur la totalité du périmètre aixois, les investissements seront portés à 56 millions d'euros déduction faite des subventions de l'ADEME à hauteur de 30%.

Une politique ambitieuse sur la globalité de la Ville avec comme objectifs pour le futur contrat :

- une utilisation de 80% minimum d'énergies renouvelables,
- une garantie de stabilité du prix sur la durée,
- une réduction de la précarité énergétique des foyers les plus modestes,
- un respect environnemental des objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial,...

De nombreuses sources d'énergies renouvelables existent aujourd'hui : solaire, biomasse bois, biométhane, éolien, etc...) qui permettront à la Ville de tenir ses engagements sur la question environnementale.

Trois modes de gestion apparaissent possibles :

- gestion intégrée (régie autonome, régie personnalisée, ),
- externalisée (DSP, marchés publics),
- institutionnalisée (partenariat public-privé, SEMOP).

Chacun des différents modes de gestion et de gouvernance présente des avantages et des faiblesses en termes de contrôle sur le service rendu, d'impacts financiers et d'impact en ressources humaines.

Parmi ces différents modes de gestion présentés et étudiés par l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage de la Ville, la Délégation de Service Public sous forme de Concession apparaît comme le mode le mieux adapté afin d'offrir le meilleur service, apportant une souplesse de fonctionnement, une collaboration avec un Assistant de Maîtrise d'Ouvrage juridique et technico-financier, tout en permettant un fort contrôle sur l'action du délégataire également par la gouvernance de la Collectivité et le contrôle par ses services.

La durée du contrat serait comprise entre 15 ans et 20 ans, avec comme objectifs une stabilité du prix sur la durée qui sera retenue, un développement du réseau avec un équilibre de prix et une baisse des émissions de CO2.

A ce jour, il existerait environ 4 à 5 sociétés qui pourraient répondre à ce type de DSP en concession et pourraient donc se porter candidates sur cette future consultation sur ce secteur d'activité.

## QUESTIONS

### **Quelle quantité d'énergie livrée à ce jour ?**

A ce jour, 19 000 équivalents logements sur 50 000 équivalents logements que compte la Ville.

L'objectif à atteindre serait de 30 000 équivalents logements.

Seuls les quartiers 'denses' sont ciblés, les quartiers résidentiels avec maisons individuelles ne sont pas retenus compte tenu du coût financier trop onéreux.

### **Existe-t-il encore de gros collectifs non raccordés ?**

Oui, aujourd'hui il reste à raccorder des écoles et des gymnases ainsi que des gros collectifs publics sur le quartier du Jas de Bouffan.

### **Quelle position de la Ville sur les moyens d'énergies renouvelables ?**

La Ville n'a pas d'obligation de moyens mais des obligations de résultats.

Pour obtenir l'aide de l'ADEME, le choix de l'énergie renouvelable doit prioriser la valorisation de l'énergie fatale.



- **Quelle marche de manœuvre possède la Ville pour d'éventuels changements durant cette longue période si le contrat de DSP a une durée de 20 ans ?**

Nous partons sur un objectif imposé, avec des clauses de revoyure.

Nous avons la possibilité de casser le contrat en cas désaccord.

Même en cas de changement de type d'énergie, l'investissement ne sera pas perdu, les structures mises en place pourront être réutilisées.

- **Qu'en est-il des compétences de contrôles en interne ?**

Des réunions ont lieu, une fois par mois avec le délégué, en présence de l'assistant de maîtrise d'ouvrage juridique et technico-financier.

Le retour de l'intégralité des contrôles est demandé. Ces résultats sont mis en ligne sur le site [www.rezomee.fr/aixenprovence-reseau-chaaleur/](http://www.rezomee.fr/aixenprovence-reseau-chaaleur/) (obligation réglementaire).

Des contrôles financiers sur le prix aux abonnés sont régulièrement effectués.

Des contrôles inopinés sont également réalisés.

- **Qu'en est-il des problèmes de nuisances sonores et de pollution ?**

Quand Maryse JOISSAINS et Jean CHORRO ont lancé cette DSP en 2011, c'était un pari politique osé. Beaucoup de critiques : destruction de la forêt, gisement insuffisant ont été avancés. Aujourd'hui le réseau de chaleur d'Aix-en-Provence est le plus important réseau de chaleur du sud de la France avec un prix très compétitif à l'abonné.

Des problèmes de nuisances sonores, de pollution dus à des fumées noires ont été constatés dans les premières années de fonctionnement. Ils provenaient d'une mauvaise combustion et d'un process mal adapté. L'ensemble de ces problématiques sont aujourd'hui maîtrisées. Le bois utilisé provient uniquement du nettoyage des forêts et contribue à son renouvellement naturel.

Madame la Présidente procède au recueil de l'avis de la CCSPL sur le principe de renouveler le mode de gestion « DSP en concession ».

### **III - CONCLUSION**

**« Avis sur le choix de mode de gestion du service public du réseau de chaleur urbain » :**

**MODE DE GESTION « DSP en concession » :**

- AVIS DEFAVORABLE : 0
- AVIS FAVORABLES : 10

La séance s'est terminée à 15H50.